

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six du mois de novembre, le Conseil municipal de la Commune de **POUILLY-les-NONAINS** s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie à 20 h, sous la présidence de **M. Eric MARTIN**, Maire.

Etaient présents : **M. Eric MARTIN**, Maire, **Mmes et MM. Philippe NEMOZ**, **Véronique FILLION**, **Céline POMMIER**, **Régis LAURENT**, Adjoint, **Mmes et MM. Lysiane CHATELUS**, **Annette CARTIER DUBOST**, **Laetitia DUFOUR**, **Anthony FAYET**, **Yves GAULIER**, **Pierre Alexandre GIRARD**, **Pierrick MURCIER**, **Catherine MOUILLER**, **Christiane ROSSILLE**, **Martine MERIGOT**

Absents excusés : **Pierre CREPIN** pouvoir à **Lysiane CHATELUS**

Absents : **Samyha LOUBIBET**, **Sandrine DELFIEU**, **Christophe CHAIZE**,

Date de la convocation : mercredi 20 novembre 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201766-20241126-D202455-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/11/2024

Secrétaire de séance : **Annette CARTIER DUBOST**

N°2024-55 OBJET : MULTI-ACCUEIL « LE JARDIN AUX CÂLINS » – CONTRAT D'ENGAGEMENT avec le RÉFÉRENT SANTÉ et ACCUEIL INCLUSIF – ANNÉE 2025

Vu le décret n°2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants ;

Vu le Code de la Santé publique et notamment ses articles R.2324-39, R.2324-39-1 et R.2324-46-2 ;

Vu la délibération 2023-46 du 24 octobre 2023 autorisation la signature d'un contrat avec le Docteur **JANDARD**,

CONSIDERANT

L'obligation de la crèche « Le Jardin aux Câlins » de se doter d'un référent santé et accueil inclusif ;

Mme FILLION propose le renouvellement du contrat d'engagement avec le Docteur **JANDARD** afin d'assurer les missions conformément au décret.

Les honoraires seront calculés sur un forfait de **20 heures par an** pour la somme forfaitaire de **1000,00 €**.

Le règlement sera effectué avant le 15 décembre sur présentation d'une note.

Où cet exposé Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir délibérer.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Autorise Monsieur le Maire à renouveler le contrat avec le « référent santé et accueil inclusif » pour l'année 2025 ;
- Fixe le nombre d'heures d'intervention à 20 heures à l'année ;
- Fixe le forfait de rémunération à 1000 € à l'année ;
- Dit que les crédits seront prévus au budget primitif 2025.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Affiché le lendemain.

Pour copie conforme : en Mairie le 27 novembre 2024

Eric MARTIN, Maire

Annette CARTIER DUBOST, secrétaire de séance,

